Ontario

Ministry of Tourism and Recreation

2003-2004 Accessibility Plan

Ministry of Tourism and Recreation
2003-2004 Accessibility Plan

Table of Contents

Introduction	page 3
Report on Achievements	pages 4-6
Commitments and Strategies for 2003-2004	page 6
Methods to be taken to prevent new barriers	page 7
Business areas to be reviewed	pages 7-8
Actions to be taken	pages 8-9
For more information	page 10

Introduction

In 2001, there were an estimated 1.5 million people in Ontario with self-disclosed disabilities. This number is expected to increase as the population ages.

In December 2001, the *Ontarians with Disabilities Act, 2001* (ODA) was passed into law. Its purpose is to improve opportunities for people with disabilities and to provide for their involvement in the identification, removal and prevention of barriers to their full participation in the life of the province.

One of the requirements under the ODA is that Ontario government ministries, municipalities, hospitals, school boards, colleges, universities, and public transportation organizations develop annual accessibility plans to make programs, services and buildings more accessible to people with disabilities. The plans must be made available to the public.

In the Speech from the Throne, delivered on November 20, 2003, the Ontario Government confirmed its commitment to working with Ontarians with disabilities on meaningful legislation that will allow them to fully participate in building a stronger province.

This document is the first annual accessibility plan for the Ministry of Tourism and Recreation. The plan describes improvements to accessibility that the ministry has made to date and its commitments for the balance of the 2003-2004 fiscal year.

Report on Achievements

Ministry of Tourism and Recreation (MTR):

- The ministry established the Accessibility Planning Team with a wide ministry representation to get staff input and comments.
- The ministry's Accessibility Planning Team has partnered with the Ministry of Culture to identify synergies, and to undertake joint initiatives to champion the increased accessibility awareness of its staff and key industry partners.
- The ministry, in partnership with Publications Ontario, has developed procedures to provide its publications in accessible formats, upon request.
- Ministry managers and supervisors have already completed training in fulfilling the Government's obligations to accommodate the accessibility needs of its employees and job applicants who have disabilities.

MTR Attractions- Huronia Historical Parks

Implemented a program for people who are visually impaired including a rope guided walk and educational component. HHP added washrooms for people with disabilities and upgraded stalls in existing washrooms. Installed ramps and revised the website in order to make it accessible i.e. able to use key strokes instead of mouse, font sizes and colour can be changed (for persons with a visual impairment), removal of animation and replaced with text description.

Fort William Historical Park

As part of major repairs at the Fort, particular attention was given to ensuring that buildings are barrier- free and meet the accommodation needs of people with disabilities (e.g. doors, telephones, ramps, washroom facilities, counters, signage, exhibit and rack's designs).

MTR - Tourism Agencies Unit

Participated in the ODA consultation;
Ergonomics consultants were brought in to assist with employee accommodation needs; and,
in providing capital funding to its agencies and attractions, the ministry has prioritized health and safety, and enhanced accessibility needs.

Sport, Culture and Tourism Partnership Secretariat (SCTP)

The program ensures that SCTP projects funded by the province and the federal government are accessible in compliance with legislation. Such compliance is ensured through the following provisions in the SCTP Funding Agreement:

[Article XIV, Paragraph 63] Covenants, representations and warranties.
(c) It has or will apply for all permits, approvals, licenses which are required in order to carry out the Project including, but not limited to, any approvals lawfully required under the Planning Act (Ontario), the Building Code Act (Ontario), the Highway Traffic Act (Ontario), the Public Transportation and Highway Improvement Act (Ontario), the Bridges Act (Ontario) and the Environmental Laws;

Some examples of current SCTP projects that address access for people with disabilities are: Municipal Marina Improvements in the Township of St. Joseph, Recreation Infrastructure Enhancements project in The Township of Alfred and Plantagenet, and Barrier Free Access to Public Buildings project in Atikokan.

MTR-Tourism Branch

The Tourism Branch commissioned a special report on the "Impacts of the Aging" population as part of the Travel Activities and Motivation Surveys (TAMS). This special report provides insights into the changing needs of the travellers and vital information to guide tourism development in Ontario.

MTR – Sport and Recreation Branch (Sport Unit)

In 1997, a grant structure was put into place to assist Sport for Disabled Ontario (SDO) in the pursuit of an integration/inclusion study and a Sport Consultant was assigned to represent the ministry. In 1999 terms of reference for a research study with the ministry and SDO was signed and an action plan created.
The 2000 Ontario Winter Games and the 2000 Ontario Summer Games were the first set of Ontario Games to have integrated athletes with disabilities (two years ahead of the action plan schedule).
Team Ontario filled their complement for both athletes with a disability and special Olympians at the 2001 Canada Summer Games (swimming) and 2003 Canada Winter Games (wheelchair basketball and figure skating).
The 2004 Ontario Winter and Summer Games have been allocated funds to expand events for athletes with disabilities – wheelchair basketball and tennis. New events being planned for the 2006 program include sledge hockey, goal ball power lifting, skiing, golf, lawn bowling, wrestling and judo.
There are currently 17 provincial sport organizations (PSOs) offering programs for athletes with a disability.
Ontario filled their Team Ontario complement for athletes with a disability and Special Olympians at the 2001 Canada Summer Games (swimming) and 2003 Canada Winter Games (figure skating and wheelchair basketball).

MTR Sport and Recreation Branch (Recreation Unit)

Recreation Development Disability Grants 2000-2002 gave Sport Alliance of Ontario (SAO) a $30,000 grant for a project that will help Ontarians become more physically active by preparing the groundwork for an Active Living Resource Centre for people with disabilities. The project will develop a five-year business plan for the development launch and long-term sustainability of an Active Living Resource Centre for Ontarians with a disability.

MTR- Corporate Communications Branch

The MTR Internet site was made accessible to people with disabilities as of December 31, 2002.
In addition, procedures were developed to provide Ministry publications (e.g. studies and reports) in alternate formats through Publications Ontario, upon request.

MTR- Ontario Travel Information Centres (OTICs)

Quality service and customer satisfaction is the primary objective of the OTIC's. This includes the assurance that buildings are barrier free and can effectively service needs of all visitors accessing the services. Achievements to date include:

- Staff of the OTICS have renewed their commitment to ensuring quality service to all clientele, as well as enhancing their knowledge on best practices for the provision of services to visitors with disabilities.

- Successfully implemented a staff training program (for permanent staff and seasonal staff) and ensured that the Travel Counselling binder included most current information on the "Ontarians With Disabilities Act" as well as reviewed the "Accesibility/Accessibilité" CD ROM training tool (note: this is part of our ongoing training component.

- Facilitated new partnerships with regional tourism industry members to gather information/resources to determine what "accessible" services/facilities are available to effectively communicate and promote to clients with disabilities.
- Existing OTICS were assessed to determine their level of accessibility and to identify improvements that would contribute to ensuring barrier free access.

As new centres are being constructed, particular attention will be given to ensuring that they are barrier-free and can meet the needs of travelers with disabilities (e.g. doors, telephones, ramps, washroom facilities, counters, parking spots, picnic areas, publications, signage and rack designs).

Commitments and Strategies for 2003-2004

As part of the 2003-2004 fiscal year, the Ministry of Tourism and Recreation established the "Accessibility Planning Working Group."

The Accessibility Planning Team consulted with all parts of the ministry to report on accomplishments, brainstorm, propose actions to remove barriers through an "Awareness and Education Campaign" with various activities as follows:

- Accessibility information sessions and workshops;
- "Lunch and learn" group activities;
- Branch and regional services staff meetings;
- Accessibility Planning Team's presentations; and,
- Use of the ministry's intranet website.

The ministry, through the Accessibility Planning Team and various activities, will get staff input on the identification of barriers on an on-going basis.

Methods to be taken to prevent new barriers

- Operational plans will document how planned activities will take into account the potential effect of those activities on people with disabilities. As well, the ministry will develop a framework for reviewing acts and regulations.
- The ministry will commit to maintain the Accessibility Planning Team and ensure a position is created for a people with a disability (or as an alternative work with an outside stakeholder that represents persons with disabilities).
- The ministry, through the Accessibility Planning Team and various activities, will ensure that all staff provide input on the identification of barriers on an ongoing basis.
- The ministry will continue to have its Web content in accessible formats.
- The ministry will continue to work closely with Publications Ontario to provide ministry publications in alternate formats as requested.
- *As part of new managers orientation, managers will complete the* Ontarians with Disabilities Act 2001 *training.*

Business areas to be reviewed

Acts & Regulations
Acts Review Process
Procurement

- Will establish the process for ministry Act review to ensure that it incorporates the appropriate use of language with respect to people with disabilities, as well as identify any programs established in law that may have an impact on people with disabilities.

- Will implement new guidelines to ensure consideration of accessibility in all procurement activities, as required under section 5 of the ODA (when distributed by Management Board Secretariat).

Policies and Programs
Human Resources
Grant Programs

- Will review the employee orientation guide to ensure new employees receive the most current information on the ODA through various existing resources/materials such as the "Accesibility/Accessibilité" CD ROM training tool.
- Will review job descriptions to make sure that language and content respect individuals with disabilities and that accessibility awareness is incorporated as a fundamental requirement where deemed necessary (i.e. frontline workers, Web Coordinator).
- Will review the eligibility, criteria, terms and conditions of contracts for grant programs to incorporate accessibility for people with disabilities (note: SCTP Funding Agreement could serve as a model).

Practices and Services
Information Services

- Will review if there is an approved list of interpreters and signers for use at government sponsored meetings and events or conferences.

Tourism Agencies
Agencies' ODA obligations
The Tourism Agencies Unit will continue working with the Accessibility Directorate and participate in the ODA consultations to develop the guidelines for the preparation of agency policies under s.16 of the ODA.

Actions to be taken

Business Planning

- Will incorporate any or all accessibility initiatives requiring funding allocation into the business planning process.

Communications

- Will use both Internet and Intranet websites to promote that government materials and publication are available in accessible formats through Publications Ontario and will provide the toll free number.

Partnerships

- Will create a partnership with the Seniors Secretariat in order to receive information on trends and, prepare and respond to the increase in aging population as it pertains to the Accessibility Planning.
- Will continue the partnership with the Accessibility Directorate and ensure that there is consistency and clarity of ODA messaging.
- Will partner with the Accessibility Directorate to share best practices, resources, existing materials and education tools to raise the awareness of staff and key industry partners.
- Will continue the current partnership with Publications Ontario on providing government materials and publications in a variety of formats.

Awareness and Education

- Will plan, manage, and implement an overall **"Awareness and Education Campaign"** to increase the knowledge of staff on accessibility issues and to share best practices for the provision of services to employees, clients, and stakeholders with disabilities. The campaign will be undertaken through various activities (information sessions and workshops, "lunch and learn" group activities, branch and regional staff meetings, accessibility Planning Team's presentations, and the use of the Ministry's intranet web site).
- Will track and assess, through surveys, the overall ministry learning needs while measuring the level of awareness.
- Will report performance measures as part of the accessibility plans.
- Will encourage regional staff and front-line staff to promote accessibility by sharing best practises with regional industry partners.

Improved accessibility of facilities

- Will undertake an internal audit to review ministry facilities (washrooms, hallways, meeting rooms, workstations) to identify areas that do not meet accessibility requirements, and work with the Ontario Realty Corporation to rectify the situation.

Improved accessibility in technology

- Will deliver information session to share tools, resources, best practices and guidelines about adaptive technologies and accessible Web site design to employees for use when preparing content for external and internal Web sites (as part of the "Awareness and Education Campaign").

Tourism Agencies Unit

- The Tourism Agencies Unit, through the consultations led by the Accessibility Directorate, will communicate with its agencies to provide updates and status on the implications of the regulations being developed pertaining to agencies' ODA obligations.

Procurement of goods and services

- Ministry program managers and supervisors will be given guidance on having regard to accessibility in all procurement activities, as required under section 5 of the ODA. All staff with responsibility for procurement will receive the "Guidelines for Implementing the Procurement Provisions of the Ontarians with Disabilities Act," once distributed by MBS.

For more information

Questions or comments about the ministry's accessibility plan are always welcome. Please phone:

General inquiry number:	(416) 326-9326
1-800 number: information)	1-800-668-2746 (Ontario Travel
E-mail:	General_Info@mtr.gov.on.ca
Ministry Web site address:	www.tourism.gov.on.ca

Visit the Ministry of Citizenship's Accessibility Ontario web portal at: www.gov.on.ca/citizenship/accessibility. The site promotes accessibility and provides information and resources on how to make Ontario a barrier-free province.

Alternate formats of this document are available free upon request from:

Publications Ontario
880 Bay Street, Toronto, ON M7A 1N8. Tel: (416) 326-5300
Out of town customers except Ottawa call: 1-800-668-9938
In Ottawa, call (613) 238-3630 or toll-free 1-800-268-8758
TTY Service 1-800-268-7095

Queens Printer for Ontario

ISSN 1708-4717

Ce document est disponible en français.

Ontario

Ministère du Tourisme et des Loisirs

Plan d'accessibilité 2003-2004

Ministère du Tourisme et des Loisirs
Plan d'accessibilité 2003-2004

Table des matières

Introduction	page 3
Rapport sur les réalisations	pages 4-6
Engagements et stratégies en 2003-2004	page 7
Mesures à adopter pour prévenir tout nouvel obstacle	pages 7
Secteurs d'activité à étudier	pages 8
Mesures à prendre	pages 9-10
Renseignements	page 11

Introduction

En 2001, environ 1,5 million d'Ontariennes et d'Ontariens disaient avoir un handicap. On s'attend à ce que ce nombre augmente, compte tenu du vieillissement de la population.

En décembre 2001, la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO) a été adoptée. Cette loi vise à offrir davantage de possibilités aux personnes handicapées et à obtenir leur concours pour déterminer, éliminer et prévenir les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à la vie de la province.

La LPHO exige entre autres que les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organisations de transport en commun élaborent tous les ans des plans d'accessibilité pour rendre leurs programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public.

Dans le Discours du Trône du 20 novembre 2003, le gouvernement de l'Ontario a réitéré son engagement de collaborer avec les personnes handicapées de la province afin d'élaborer une loi importante qui leur permettra de participer pleinement à l'édification d'un Ontario plus fort.

Le présent document est le premier plan d'accessibilité annuel du ministère [nom du ministère]. Il décrit les mesures que le ministère a prises jusqu'à maintenant pour améliorer l'accessibilité et ses engagements pour le reste de l'exercice 2003-2004.

Rapport sur les réalisations

Ministère du Tourisme et des Loisirs (MTL) :

- Le ministère a créé une équipe de planification de l'accessibilité comptant des représentants de l'ensemble du ministère en vue de solliciter la participation et les commentaires de ses employés.
- L'équipe de planification du ministère a établi un partenariat avec le ministère de la Culture pour cerner les points de convergence et pour mettre en œuvre des initiatives en vue d'accroître la sensibilisation aux questions liées à l'accessibilité de ses employés et de ses principaux partenaires de l'industrie.
- Le ministère, en collaboration avec Publications Ontario, a élaboré des modalités en vue d'offrir sur demande ses publications sur supports de substitution.
- Les gestionnaires et les superviseurs du ministère ont déjà suivi la formation portant sur la façon dont le gouvernement doit respecter l'obligation qui lui est faite de répondre aux besoins d'accessibilité de ses employés handicapés ainsi que des personnes handicapées qui postulent un emploi au ministère.

Attractions du MTL - Parcs historiques de la Huronie

A mis en œuvre un programme destiné aux personnes ayant un handicap visuel comportant notamment une visite guidée avec une corde, et une composante éducative.
A ajouté des toilettes pour personnes handicapées et a amélioré les toilettes existantes. A installé des rampes; a révisé le site Web afin de le rendre accessible (p. ex., pour qu'il soit possible d'utiliser des touches au lieu d'une souris; a fait en sorte que la taille des polices et la couleur puissent être modifiées (à l'intention des personnes ayant un handicap visuel). PHH a remplacé l'animation par des textes descriptifs.
Parc historique de Fort William
Dans le cadre des importantes rénovations effectuées au fort, le ministère s'est tout particulièrement assuré que les immeubles soient pleinement accessibles et qu'on réponde aux besoins des personnes handicapées (p. ex., portes, téléphones, rampes, toilettes, comptoirs, panneaux indicateurs, conception des expositions et des présentoirs).

MTL – Direction des organismes touristiques

A participé aux consultations sur la LPHO.
A fait appel à des conseillers en ergonomie au sujet des besoins en adaptations des employés.
Lorsqu'il a approuvé l'octroi de fonds à ses organismes et attractions, le ministère a indiqué que la priorité devait être accordée à la santé et à la sécurité ainsi qu'à l'amélioration des besoins en matière d'accessibilité.

Secrétariat des Partenariats pour les sports, la culture et le tourisme (PSCT)

Le programme vise à s'assurer que les projets dans le cadre du PSCT financés par les gouvernements provincial et fédéral soient accessibles.
L'accessibilité des projets est assurée aux termes de la disposition suivante de l'entente de financement dans le cadre du volet PSCT :

> [Article XIV, paragraphe 63] Déclarations et garanties. Le bénéficiaire fait valoir et garantit au ministère :
> (c) qu'il possède ou qu'il demandera touts les permis et toutes les autorisations et licences nécessaires pour mener à bien le projet, y compris, sans s'y limiter, toutes les autorisations légalement nécessaires en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* (Ontario), la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* (Ontario), le *Code de la route* (Ontario), la *Loi sur l'aménagement des voies publiques et des transports en commun* (Ontario), la *Loi sur les ponts* (Ontario) et des lois environnementales;

Parmi les exemples de projets courants mis en œuvre dans le cadre du PSCT qui visent à accroître l'accessibilité pour les personnes handicapées, mentionnons la réfection du port de plaisance municipal du canton de St. Joseph, le projet d'amélioration de l'infrastructure des loisirs dans le canton d'Alfred et de Plantagenet et le projet d'accès facile aux immeubles publics d'Atikokan.

MTL - Direction du tourisme

La Direction du tourisme a commandé un rapport spécial sur l'incidence du vieillissement de la population dans le cadre de l'Enquête sur les activités et les préférence en matière de voyage (EAPV). Ce rapport spécial donne un aperçu des besoins changeants des voyageurs et fournit des renseignements précieux relatifs à la promotion du tourisme.

MTL – Direction des sports et des loisirs (Unité des sports)

En 1997, une structure d'octroi de subventions à été mise sur pied pour aider Sports pour les handicapés - Ontario à effectuer une étude sur l'intégration/inclusion, et un conseiller en sport a été nommé pour représenter le ministère. En 1999, le mandat de l'étude à laquelle participaient le ministère et SHO a été approuvé et un plan d'action a été établi. Les Jeux d'hiver de l'Ontario 2000 et les Jeux d'été de l'Ontario 2000 ont été les premiers jeux auxquels participaient les athlètes handicapés (deux ans plus tôt que ce que prévoyait le plan d'action).
L'Équipe Ontario a envoyé une délégation complète tant d'athlètes handicapés que d'athlètes participant aux Jeux olympiques spéciaux, aux Jeux d'été du Canada 2001 (natation) et aux Jeux d'hiver du Canada 2003 (basketball en fauteuil roulant et patinage artistique).
Les Jeux d'hiver et d'été de l'Ontario 2004 se sont vu accorder des fonds pour accroître le nombre d'épreuves auxquelles peuvent participer les athlètes handicapés – basketball en fauteuil roulant et tennis.

Parmi les nouvelles disciplines qui seront ouvertes aux athlètes handicapés en 2006, mentionnons le hockey sur traîneau, le goalball, l'haltérophilie, le ski, le golf, le boulingrin, la lutte et le judo.
Il existe actuellement 17 organismes de sport provinciaux (OSP) offrant des programmes sportifs aux athlètes handicapés.
L'Ontario a envoyé au sein de l'Équipe Ontario une délégation complète d'athlètes handicapés et d'athlètes participant aux Jeux olympiques spéciaux, aux Jeux d'été du Canada 2001 (natation) et aux Jeux d'hiver du Canada 2003 (patinage artistique et basketball en fauteuil roulant).

MTL – Direction des sports et des loisirs (Unité des loisirs)

Le programme 2000-2002 de subventions pour le développement des loisirs pour personnes handicapées a accordé à Sport Alliance of Ontario (SAO) une subvention de 30 000 $ pour réaliser un projet qui aidera les Ontariens et les Ontariennes à être plus actifs physiquement en effectuant le travail préparatoire à la création d'un Centre de ressources pour une vie active pour les personnes handicapées. Le projet vise à établir un plan opérationnel échelonné sur cinq ans pour la création et l'exploitation à long terme d'un Centre de ressources pour la vie active destiné aux Ontariens et aux Ontariennes handicapés.

MTL - Direction des communications

Le site Internet du MTL est devenu accessible aux personnes handicapées le 31 décembre 2002. En outre, des modalités ont été établies pour permettre l'obtention sur demande auprès de Publications Ontario de publications du ministère (p. ex., des études et des rapports) sur supports de substitution.

MTL - Centres d'information touristiques de l'Ontario (CIVO)

Les CIVO accordent la priorité à un service de qualité et à la satisfaction de la clientèle. Il s'agit notamment de veiller à ce que tous les immeubles soient pleinement accessibles et soient en mesure de répondre efficacement aux besoins de tous les visiteurs. Voici les réalisations de ces centres jusqu'à présent :

- Les employés des CIVO ont renouvelé leur engagement consistant à offrir un service de qualité à tous les clients ainsi qu'à améliorer leurs connaissances sur les meilleures pratiques en matière de prestation de services aux voyageurs handicapés.
- On a dispensé avec succès une formation destinée aux employés (tant permanents que saisonniers) et on s'est assuré que les trousses des conseillers en voyage comportent des renseignements à jour sur la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario;* on a par ailleurs revu le CD ROM de formation intitulé Accessibilité/Accessibility (remarque : fait partie de la composante de formation continue).
- On a facilité l'établissement de nouveaux partenariats avec les membres de l'industrie touristique pour recueillir de l'information et créer des ressources dans le but d'établir si les services et les installations accessibles permettent de communiquer efficacement avec les clients handicapés et de promouvoir leurs services auprès de ces clients.
- On a examiné les CIVO existants pour établir leur niveau d'accessibilité et pour cerner les améliorations susceptibles de les rendre pleinement accessibles.
- À mesure que de nouveaux centres sont construits, on veillera tout particulièrement à ce qu'ils soient pleinement accessibles et qu'ils puissent répondre aux besoins des voyageurs handicapés (p. ex., portes, téléphones, rampes, toilettes, comptoirs, places de stationnement, aires de pique-nique, publications, panneaux indicateurs et conception des présentoirs).

Engagements et stratégies en 2003-2004

Dans le cadre de l'exercice financier 2003-2004, le ministère du Tourisme et des Loisirs a créé un Groupe de travail sur la planification de l'accessibilité.

L'équipe de planification de l'accessibilité a consulté tous les services du ministère pour faire rapport sur leurs réalisations en matière d'accessibilité, pour repérer les obstacles à l'accessibilité et pour proposer les mesures pour éliminer les obstacles dans la foulée d'une campagne de sensibilisation et d'éducation comportant diverses activités dont les suivantes :

- séances et ateliers d'information sur les questions liées à l'accessibilité;
- activités collectives organisées lors de déjeuners d'information;
- réunions du personnel de la direction et des services régionaux;
- présentations de l'équipe de planification de l'accessibilité; et
- utilisation du site intranet du ministère.

Grâce à l'organisation de ces activités et aux travaux de l'équipe de planification de l'accessibilité, le ministère consultera de façon continue ses employés sur les façons de repérer des obstacles à l'accessibilité.

Mesures à adopter pour prévenir tout nouvel obstacle

- Les politiques et les demandes de fonds présentées pour approbation par le ministère au Conseil des ministres et au Secrétariat du Conseil de gestion seront examinées pour établir leur incidence sur l'accessibilité.
- Les plans opérationnels préciseront comment les activités proposées tiendront compte de leurs conséquences possibles pour les personnes handicapées. En outre, le ministère élaborera un cadre pour l'examen des lois et des règlements.
- Le ministère s'engagera à donner un statut permanent à l'équipe de planification de l'accessibilité et veillera à ce qu'une place au sein de celle-ci soit réservée à une personne handicapée (ou, comme solution de rechange, collaborera avec un intervenant de l'extérieur représentant les personnes handicapées).
- Le ministère, par l'entremise de l'équipe de planification de l'accessibilité et au moyen de diverses activités, veillera à ce que tous les employés fassent connaître leur avis sur la façon de repérer de façon continue les obstacles à l'accessibilité.
- Le ministère continuera à offrir du matériel accessible sur son site web.
- Le ministère continuera à travailler étroitement avec Publications Ontario pour offrir sur demande ses publications sur supports de substitution.
- Dans le cadre de leur programme d'orientation, les nouveaux gestionnaires suivront la formation sur la *Loi sur les personnes handicapées de 2001*.

Secteurs d'activité à étudier

Lois et règlements
Processus d'examen des lois
Achats

Créera un processus pour l'examen des lois et des règlements relevant du ministère pour établir si leur libellé pose des difficultés en ce qui touche les personnes handicapées et pour cerner les programmes législatifs susceptibles d'avoir une incidence sur les personnes handicapées.
Mettra en œuvre de nouvelles lignes directrices pour veiller à ce que soit prise en compte l'accessibilité dans toutes les activités d'achat, conformément à l'article 5 de la LPHO (lorsque ces lignes directrices auront été rendues publiques par le Secrétariat du Conseil de gestion).
Politiques et programmes
Ressources humaines

Programmes de subventions

Examinera le guide d'orientation des employés pour veiller à ce que les nouveaux employés obtiennent l'information la plus à jour possible sur la LPHO et des ressources comme le CD Rom de formation intitulé Accessibilité/Accessibility.

Étudiera les descriptions d'emploi pour s'assurer que leur libellé et leur contenu font preuve de respect pour les personnes handicapées et qu'ils témoignent d'une sensibilisation aux questions liées à l'accessibilité (p. ex., travailleurs de première ligne, coordonnateur du Web).

Examinera les critères et les conditions d'admissibilité s'appliquant aux contrats dans le cadre de programmes de subventions pour s'assurer qu'ils tiennent compte de l'accessibilité (l'accord de financement dans le cadre du PSCT pourrait servir de modèle).
Pratiques et services

Services d'information

Établira s'il existe une liste d'interprètes et de spécialistes du langage gestuel accrédités auxquels il serait possible de faire appel lors des réunions, des événements ou des conférences parrainés par le gouvernement.

Organismes touristiques
Obligations des agences aux termes de la LPHO

La Direction des organismes touristiques continuera de travailler avec la Direction générale de l'accessibilité et participera aux consultations en vue de l'élaboration des lignes directrices relatives à la rédaction des politiques des organismes touristiques, aux termes de l'article 16 de la LPHO.

Mesures à prendre

Planification opérationnelle

- Intégrera à la planification opérationnelle les initiatives en matière d'accessibilité exigeant l'approbation de fonds.

Communications

- Utilisera les sites Internet et Intranet pour faire savoir que les publications gouvernementales sont accessibles sur supports de substitution par l'entremise de Publications Ontario et diffusera le numéro sans frais à composer pour les obtenir.

Partenariats

- Établira un partenariat avec le Secrétariat aux affaires des personnes âgées pour obtenir des renseignements sur les tendances et collaborera à cet égard avec lui; se préparera à faire face au vieillissement de la population en tenant compte de cette tendance dans la planification de l'accessibilité.
- Établira un partenariat avec la Direction générale de l'accessibilité sur la conformité et la clarté des messages sur la LPHO diffusés sur le site Internet du ministère.
- Établira un partenariat avec la Direction générale de l'accessibilité pour partager les meilleures pratiques, les ressources, le matériel existant ainsi que les outils éducatifs dans le but d'accroître la sensibilisation générale aux questions liées à l'accessibilité du personnel et des principaux intervenants de l'industrie.
- Poursuivra le partenariat actuel avec Publications Ontario en vue de fournir les publications gouvernementales sur divers supports de substitution.

Éducation et sensibilisation

- Planifiera, gèrera et mettra en œuvre une campagne globale de sensibilisation et d'éducation pour accroître les connaissances générales des employés sur les questions liées à l'accessibilité et partagera les meilleures pratiques relativement à la prestation de services aux employés, aux clients et aux intervenants handicapés. La campagne sera mise en œuvre au moyen de diverses activités (séances et ateliers d'information, activités collectives dans le cadre de déjeuners d'information, réunions du personnel de la direction et des services régionaux, présentations de l'équipe de planification de l'accessibilité et utilisation du site Web et Intranet du ministère).

- Cernera et évaluera au moyen de sondages les besoins en formation généraux du ministère et établira le niveau de sensibilisation aux questions liées à l'accessibilité.
- Fera rapport dans les plans d'accessibilité sur les mesures d'évaluation du rendement.
- Encouragera le personnel régional et le personnel de première ligne à promouvoir l'accessibilité en partageant les meilleures pratiques avec les partenaires régionaux de l'industrie.

Amélioration de l'accessibilité des locaux

- Entreprendra une vérification interne et une inspection des sites pour examiner les installations du ministère (toilettes, couloirs, salles de réunion, postes de travail) pour cerner les lacunes en matière d'accessibilité et collaborera avec la Société immobilière de l'Ontario pour prendre les mesures nécessaires pour pallier celles-ci, le cas échéant.

Amélioration de l'accessibilité à la technologie

- Organisera des séances d'information pour faire connaître aux employés qui sont chargés de préparer le contenu des sites Web externes et internes (dans le cadre de la campagne de sensibilisation et d'éducation) les outils, les ressources, les meilleures pratiques et les lignes directrices portant sur les technologies d'aide et la conception de sites Web accessibles.

Direction des organismes touristiques

- La Direction des organismes touristiques, dans le cadre des consultations menées par la Direction générale de l'accessibilité, continuera de communiquer avec les organismes qui relèvent d'elle pour fournir des mises à jour sur l'élaboration des règlements relatifs aux obligations des agences, aux termes de la LPHO.

Achat de biens et de services

- Les gestionnaires et les superviseurs de programme du ministère se verront offrir des conseils sur la façon de tenir compte de l'accessibilité dans les activités liées aux achats, conformément à l'article 5 de la LPHO. Tous les employés chargés des achats recevront les lignes directrices sur la mise en œuvre des dispositions sur les achats de la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario,* une fois que celles-ci auront été rendues publiques par le SCG.

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus :

Renseignements généraux :	416 326-9326
Numéro sans frais :	1 800 668-2746 (Renseignements sur les voyages en Ontario)
Courriel :	General_Info@mtr.gov.on.ca

Site Web du ministère :
http://www.tourism.gov.on.ca/french/index.html

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques à : http://www.gov.on.ca/citizenship/accessibility/indexf.html. Le site promeut l'accessibilité et offre des renseignements et des ressources expliquant comment faire de l'Ontario une province accessible.

Le présent document est disponible gratuitement sur support de substitution, sur demande, à :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938
À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, 1 800 268-8758
Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-4733

This document is available in English